



Gréage et appareils de levage

Durée (6h)

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

En vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, « un pont roulant doit être utilisé uniquement par un opérateur ayant reçu une formation théorique et pratique donnée par un instructeur » (art. 254.1).

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître la réglementation applicable.
- Différencier les différents appareils de levage.
- Inspecter les équipements et les accessoires de levage avant leur utilisation et respecter un programme d'entretien préventif.
- Utiliser des méthodes de travail sécuritaire pour lever, déplacer et déposer des charges.

ACTIVITÉS

- Formation théorique et pratique
- Examen théorique
- Examen pratique

CONTENU

- Les dangers
- La réglementation
- Les catégories d'appareil de levage
- L'inspection des appareils de levage
- La conduite des appareils de levage
- Le système universel de signalisation
- Les élingues et leur inspection
- Les accessoires d'accrochage
- Le levage des charges
- L'angle d'élingage

RÈGLEMENTATION

Loi sur la santé et la sécurité du travail
Règlement sur la santé et la sécurité du travail